



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1997/2/Add.30
23 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Cinquième session
7-25 avril 1997

Évaluation d'ensemble des progrès accomplis depuis
la Conférence des Nations Unies sur l'environnement
et le développement

Rapport du Secrétaire général

Additif

L'information pour la prise de décisions*

(Chapitre 40 d'Action 21)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. PRINCIPAUX OBJECTIFS	1 - 6	3
II. BILAN ET ANALYSE DES RÉALISATIONS	7 - 10	4
III. TENDANCES PROMETTEUSES	11 - 17	7
IV. ESPOIRS DÉÇUS	18 - 24	9

* Le présent rapport a été établi par le Département de la coordination des politiques et du développement durable, organe chargé de la coordination pour le chapitre 40 d'Action 21, en collaboration avec le PNUE en tant que gestionnaire de tâche pour le Plan Vigie, conformément aux dispositions arrêtées par le Comité interorganisations sur le développement durable. Il résulte de consultations et d'échanges d'informations entre organismes des Nations Unies, organisations internationales et nationales, organismes publics intéressés, autres organismes divers, particuliers et grands groupes de représentants.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
ENCADRÉS	
1. Indicateurs du développement durable	5
2. Base de données sur l'environnement du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	6
3. Programme de constitution de réseaux pour le développement durable de la Chine	9
4. Obstacles à l'intégration des bases de données	10
5. Besoins des décideurs en matière d'information	11

I. PRINCIPAUX OBJECTIFS

1. Le présent rapport rend compte du chemin parcouru vers la réalisation des objectifs énoncés au chapitre 40 d'Action 21 (L'information pour la prise de décisions)¹, compte tenu des décisions prises à ce sujet par la Commission du développement durable à ses deuxième, troisième et quatrième sessions tenues en 1994, 1995 et 1996 respectivement.

2. Le chapitre 40 d'Action 21 traite des améliorations qui pourraient être apportées à la teneur, à la présentation et à l'accessibilité des informations à l'intention des décideurs à tous les niveaux, aussi bien national et international que local et individuel. Pour obtenir ce résultat, il faut continuer à insister sur l'élaboration des capacités permettant de recueillir, d'analyser, d'appliquer et de diffuser les données sur le plan national et local.

3. L'information, qu'elle soit scientifique, technologique, économique, sociale ou culturelle, joue un rôle fondamental dans l'application des principes d'Action 21. La gestion et l'utilisation de cette information nécessitent des infrastructures et des connaissances théoriques et pratiques spécialisées. Il est indispensable de préparer, d'organiser et de transmettre aux décideurs des informations sur les problèmes de l'environnement et du développement présentées de telle façon qu'elles les incitent, sur le plan politique, à les résoudre.

4. La volonté de mettre en oeuvre le chapitre 40 est très nette aux niveaux national, régional et international, ainsi qu'il ressort des décisions prises par la Commission du développement durable à ses troisième et quatrième sessions. Les décideurs cherchent à obtenir des informations fiables et pertinentes et ont dans l'ensemble donné leur appui aux programmes de collecte et d'analyse des données, dans la limite des ressources dont ils disposaient. Ce processus est par définition une action concertée tant en ce qui concerne la collecte que l'utilisation des données, d'autant plus que le stockage et la diffusion de l'information se font de plus en plus par des méthodes électroniques. En conséquence, l'importance accordée à l'amélioration et à l'accessibilité des données a entraîné la participation d'organisations non gouvernementales et d'autres grands groupements à tous les niveaux. En dernier lieu, le système des Nations Unies a entrepris diverses activités en application du chapitre 40 d'Action 21 dans le dessein de rationaliser et d'étendre à tous le bénéfice de ses nombreuses bases de données.

5. Le chapitre 40 comprend deux domaines d'activité, à savoir : a) élimination du déficit de l'information et b) amélioration de l'accès à l'information. Au moment où l'Assemblée générale s'apprête, en 1997, à faire le point de l'application d'Action 21, ces deux domaines d'activité demeurent au centre de ses préoccupations.

6. Note concernant la structure du rapport : Il est difficile d'établir une distinction nette entre "réalisations", "tendances prometteuses" et "espoirs déçus", qui s'appliquent en fait à bon nombre des objectifs. Les réalisations peuvent être conséquentes, tout en étant encore loin d'être complètes ou universelles. De même, les progrès peuvent être sensibles tout en restant en-deçà de l'objectif recherché. Les résultats peuvent être insuffisants en raison

des contraintes imposées par l'infrastructure ou les ressources, de telle sorte que le but escompté n'est pas atteint, mais il serait erroné de supposer que rien n'a été ou n'est fait. Dans l'ensemble, il importe de noter que de réels progrès ont été réalisés dans l'application du chapitre 40 grâce à l'initiative et aux efforts souvent conjoints des gouvernements, d'une multitude d'organismes non gouvernementaux et de la communauté internationale.

II. BILAN ET ANALYSE DES RÉALISATIONS

Élimination du déficit de l'information

7. Les indicateurs constituent un instrument précieux pour aider les décideurs à comprendre les problèmes, les tendances et l'efficacité des décisions de principe et des mesures prises. Ils permettent aussi de déterminer quelles sont les données nécessaires à tous les échelons, à savoir international, régional, national ou sous-national, et de mettre en place un cadre à la fois théorique et institutionnel pour la collecte, l'analyse et la diffusion de ces données. L'élaboration d'indicateurs du développement durable est le domaine dans lequel les progrès dans l'application du chapitre 40 d'Action 21 sont les plus manifestes. Au niveau international, un grand nombre d'organes du système des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont entrepris de collaborer à partir d'un programme de travail et d'un plan d'application qui avaient été arrêtés par la Commission du développement durable; cet effort a abouti à l'élaboration de fiches méthodologiques (dont la liste avait été convenue à titre préliminaire) pour 134 indicateurs, afin de permettre aux pays de mesurer le développement durable d'une manière compatible avec leurs moyens. Environ 30 pays appartenant à toutes les régions du monde ont entrepris d'élaborer des indicateurs du développement durable qui permettront de classer les données d'information au niveau national pour la prise de décisions (voir encadré 1). Avant la Conférence de Rio de 1992, un très petit nombre de pays seulement avaient entrepris des travaux dans ce domaine. Douze pays appartenant à toutes les régions du globe ont maintenant confirmé leur intention de mettre à l'essai ces indicateurs pour le compte de la Commission du développement durable. Des réunions d'experts qui ont récemment eu lieu à Genève (sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies) et à Ghent (Belgique) (sous l'égide des Gouvernements belge et costa-ricien) ont entrepris ce processus d'expérimentation au moyen de consultations avec les pays intéressés qui ont abouti à l'adoption de directives communes pour les essais nationaux. Des réunions régionales commencent aussi à être organisées afin de poursuivre ce processus et de former les intéressés à l'utilisation des méthodologies applicables aux indicateurs. Parallèlement, les travaux se poursuivent dans divers secteurs afin de mettre au point des indicateurs sectoriels plus détaillés en matière de développement durable, et également au sein de la communauté scientifique afin d'intégrer les considérations économiques, sociales, environnementales et institutionnelles dans des évaluations plus globales.

8. Trois types d'insuffisances dans les données avaient notamment été relevées dans le cadre d'Action 21 : 1) lacunes dans les données recueillies; 2) écarts entre pays développés et pays en développement; et 3) disparités géographiques, à savoir aux niveaux international, régional, national et sous-national. Ces trois catégories d'insuffisances ont été plus ou moins comblées, mais les

résultats obtenus sont encore limités et exigent un renforcement des efforts et un accroissement des ressources.

Encadré 1

Indicateurs du développement durable

Au Japon, aux termes du Plan de base pour l'environnement, le Gouvernement a pour mission de réaliser des études et d'élaborer des indicateurs d'ensemble pour évaluer le chemin parcouru vers la réalisation des objectifs du Plan et fournir une base pour le suivi et la révision de ce plan. En novembre 1995, un groupe d'experts a été convoqué par l'Agence japonaise de l'environnement afin de définir et d'arrêter les grandes lignes des différents indicateurs à partir des travaux accomplis par la Commission du développement durable, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres organismes internationaux et nationaux.

Au Mexique, la mise au point d'indicateurs du développement durable revêt actuellement un haut degré de priorité pour les organismes nationaux qui participent directement à la collecte et au traitement des données d'information sur l'environnement et les ressources naturelles. Les travaux qui visaient initialement à établir des statistiques sur l'environnement ont récemment été élargis à l'établissement d'indicateurs du développement durable, initialement à la suite de la Conférence de Rio, puis de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'adhésion du Mexique à l'OCDE.

Le Maroc, dans le cadre de la stratégie du développement social de juin 1995 et, plus récemment, de la Stratégie nationale du développement publiée par le Ministère de l'environnement, a élaboré un ensemble d'indicateurs principaux du développement durable en rapport avec les travaux de la Commission du développement durable.

Au Nigéria, l'élaboration d'indicateurs du développement durable a récemment progressé avec la mise au point de stratégies nationales dans ce domaine. Afin de garantir l'efficacité de ces stratégies, une équipe multidisciplinaire d'experts est actuellement créée pour étudier et harmoniser les indicateurs disponibles.

9. La plupart des insuffisances relevées dans le chapitre 40 en ce qui concerne la qualité de l'air dans les zones urbaines, les ressources en eau douce, les réserves foncières, la désertification, la dégradation des sols, la biodiversité, la haute mer et la haute atmosphère, les facteurs démographiques, l'urbanisation, la pauvreté, la santé, l'accès aux ressources et l'information sur un ensemble de groupes importants ont fait l'objet d'inventaires aux niveaux international et régional et des initiatives prises au niveau du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales (voir encadré 2) ont permis de remédier dans une large mesure

/...

aux insuffisances observées. Cet effort s'est trouvé facilité par le renforcement du Plan Vigie à l'échelle du système des Nations Unies, par l'accroissement du nombre de nouveaux régimes conventionnels qui ont une incidence sur le développement durable, et dont la plupart prévoient la mise en place de bases de données correspondantes, et enfin par la convocation de cinq grandes conférences qui ont fait suite à celle de Rio : la Conférence mondiale de la Barbade sur le développement durable des petits États insulaires en développement, le Sommet mondial de Copenhague pour le développement social, la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement, la quatrième Conférence mondiale de Beijing sur les femmes et la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) qui a eu lieu à Istanbul. Les fiches méthodologiques mises au point pour les indicateurs du développement durable devraient aussi permettre d'attirer l'attention des différents pays sur l'amélioration de l'accès aux données.

Encadré 2

Base de données sur l'environnement du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Afin d'avoir accès aux renseignements indispensables pour la planification et l'administration de camps et de zones de peuplement viables pour les réfugiés, le HCR utilise dans sa base de données sur l'environnement le système d'information géographique et le système de positionnement universel ainsi que les images par satellite pour la collecte et l'analyse des données pertinentes sur l'environnement. Cette base de données offre la possibilité d'intégrer des renseignements sur l'environnement au cours de diverses étapes des opérations d'aide aux réfugiés en permettant d'établir des cartes environnementales, avec indication de zones prioritaires pour l'installation des réfugiés.

10. En outre, lors de réunions récentes organisées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUJ) et le Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, les principaux fournisseurs et utilisateurs de données destinées aux évaluations et aux rapports internationaux sur l'environnement et le développement sont convenus des efforts à mener en commun pour définir quels sont les données essentielles et pour en faciliter l'accès. Lors de la définition de plus de 50 séries de variables essentielles pour lesquelles des données devront finalement être rassemblées et présentées de façon normalisée, de graves lacunes ont été relevées et des programmes de travail ont été proposés afin de les combler parallèlement au travail effectué au sujet des indicateurs du développement durable.

III. TENDANCES PROMETTEUSES

Élimination du déficit de l'information

11. Des progrès moins importants mais sensibles ont été réalisés à cet égard aux niveaux national et infranational. Un nombre croissant de pays établissent des inventaires nationaux et s'attachent systématiquement à réunir des données. Plusieurs facteurs expliquent cette tendance, notamment la multiplication rapide de stratégies et de plans nationaux et infranationaux de développement durable, l'adoption d'indicateurs nationaux et locaux, la ratification des traités internationaux pertinents et, dans certains cas, l'appui apporté par la communauté internationale à la création de capacités. On mentionnera, en particulier, le Programme de constitution de réseaux pour le développement durable mis en place par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui aide les pays à mettre en rapport les utilisateurs et les producteurs nationaux d'information pour qu'ils améliorent la collecte, l'analyse et l'accessibilité des données à la fois par le dialogue et la communication électronique. À ce jour (28 juin 1996), ce programme est opérationnel dans 26 pays et, grâce à l'approbation de nouveaux fonds, est appelé à le devenir dans 11 autres. En outre, des études de faisabilité ont été réalisées ou sont en cours dans 30 autres pays. On peut également citer comme exemple CC:INFO/Web, un programme du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques², qui vise à inciter les pays signataires de la Convention à ouvrir un site Web afin d'échanger plus facilement des informations aux niveaux national, régional et international.

12. Cela dit, les progrès réalisés ne sont ni uniformes ni universels. Bon nombre de pays manquent encore de données fiables et comparables dans des domaines d'importance majeure, ce à quoi il faut absolument remédier. Tant que les décideurs s'appuieront sur des données périmées, erronées ou fictives, il est peu probable qu'ils obtiendront les résultats voulus. Pour remédier à l'insuffisance des données de longue durée indispensables pour comprendre les problèmes écologiques mondiaux, les organisations internationales et la communauté scientifique ont mis au point des systèmes d'observation qui permettent d'obtenir des données plus cohérentes et d'un meilleur rapport coût-efficacité. Une étroite collaboration s'est instaurée entre les organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux qui parrainent le Système mondial d'observation du climat, le Système mondial d'observation des océans et le Système mondial d'observation des terres ainsi qu'entre ces organismes et d'autres systèmes d'observation comme la Veille météorologique mondiale et la Veille de l'atmosphère globale.

Amélioration de l'accès à l'information

13. De grands progrès ont été réalisés à cet égard, indépendamment d'Action 21, grâce aux profondes transformations qui se sont produites dans l'informatique et les télécommunications. Le développement d'Internet et l'augmentation du nombre de ses utilisateurs sont des phénomènes spontanés. La demande augmente avec l'offre et, par la pression continue qu'elle exerce, favorise les innovations technologiques. Parallèlement, les marchés sont devenus assez vastes et la concurrence suffisamment soutenue pour faire baisser les prix, ce qui favorise davantage encore l'augmentation de la demande et l'expansion des marchés. La

technologie informatique appuie et facilite les efforts de décentralisation, de subsidiarisation, de participation et de démarginalisation.

14. Cependant, deux problèmes d'une importance cruciale subsistent. Il s'agit d'une part de la qualité de l'information, qui doit permettre aux dirigeants politiques de se servir efficacement des données disponibles, et d'autre part de la variabilité de l'incidence de ces transformations sur des pays qui se trouvent à divers stades de développement.

15. Sur le plan international, depuis 1992, plusieurs faits ont permis d'améliorer à la fois la cohérence et l'accessibilité des données sur le développement durable, comme en témoigne notamment la multiplication des sites sur le World Wide Web. Presque tous les organismes des Nations Unies ont une page d'accueil sur ce réseau et le Plan Vigie à l'échelle du système des Nations Unies y a ouvert un site où sont énumérées les sources et les activités d'information internationales sur l'environnement. La Commission du développement durable, à sa quatrième session, a fait siennes les recommandations d'une réunion interorganisations relative à l'amélioration de l'accès électronique à l'information sur le développement durable³. En outre, l'initiative prise par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Département de la coordination des politiques et du développement durable d'établir des séries de données de base communes va dans le sens de l'harmonisation et d'une plus grande accessibilité des données, tout comme l'initiative CC:INFO/Web d'ailleurs, puisque celle-ci tend à uniformiser les sites Web des pays signataires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques au moyen de normes et de modes de présentation communs. De même, les efforts déployés par le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU en vue d'élaborer une méthode cohérente de collecte de données statistiques dans l'ensemble du système des Nations Unies devraient permettre de normaliser davantage l'accès aux données. Enfin, un nombre croissant d'organisations non gouvernementales se servent d'Internet pour organiser des informations sur tel ou tel aspect du développement durable et les rendre accessibles; c'est le cas, notamment, du Consortium du réseau international d'information sur les sciences de la terre et de l'Institut international du développement durable en ce qui concerne les indicateurs.

16. Sur les plans national et infranational, dans les pays développés, la situation s'est améliorée de la même manière, grâce aux efforts combinés des gouvernements, des organisations non gouvernementales et du secteur privé. Dans les pays en développement, la situation est moins bonne mais s'améliore, grâce à l'action menée par les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les organismes et les établissements de recherche parapublics. Le Programme de constitution de réseaux pour le développement durable du PNUD a sensiblement contribué à cette amélioration au moyen d'une aide technique et financière (voir encadré 3).

17. Dans l'ensemble, la prise de conscience, par les gouvernements, de l'importance de l'information, la mondialisation du contenu des données et des moyens d'y accéder, les changements technologiques qui se sont produits dans les domaines des télécommunications et de l'information, des phénomènes sociaux comme la participation et la volonté d'être informé du grand public et, enfin,

l'appui des grands groupes, du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et internationales sont autant d'éléments qui ont favorisé les énormes progrès enregistrés en matière de consultation électronique des données. Les principaux obstacles à une exploitation rationnelle de ces progrès tiennent à l'hétérogénéité des modalités d'accès à l'information, à l'absence d'un contrôle systématique de la qualité de l'information et à l'insuffisance de l'accès à l'information dans les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux.

Encadré 3

Programme de constitution de réseaux pour le développement durable de la Chine

Le Programme de constitution de réseaux pour le développement durable de la Chine, qui s'inspire du Programme du PNUD du même nom, a été conçu pour répondre aux besoins particuliers du pays. Il vise à créer un environnement propice au développement durable en facilitant l'accès à l'information et en encourageant la concertation à tous les niveaux et prévoit notamment, à cette fin, des programmes de formation technique à l'utilisation et à l'exploitation des réseaux et des bases de données. Un réseau local devait être en place à la fin de 1996.

Source : Rapport sur les progrès réalisés dans l'application d'Action 21 en Chine (Services administratifs chinois chargés du suivi d'Action 21 en Chine, mai 1996).

IV. ESPOIRS DÉÇUS

Élimination du fossé qui existe en matière d'information

18. Comme on l'a indiqué, les progrès réalisés dans ce domaine ont été inégaux. Les travaux sur les indicateurs et la mise au point de systèmes d'observation pour combler des lacunes essentielles en matière d'information se sont poursuivis mais les moyens d'exécution étaient limités. Aussi, les constantes améliorations apportées aux techniques de collecte de données n'ont-elles pas entraîné des améliorations équivalentes dans les opérations concrètes de collecte et d'analyse des informations qui doivent guider la progression vers un développement durable. On a même observé des coupes dans certains programmes de collecte de données où les séries chronologiques revêtent une importance capitale pour analyser les évolutions et une tendance à la commercialisation dans d'autres, ce qui réduisait la quantité d'informations disponibles pour la recherche et la prise de décisions publiques. Le déficit d'information est particulièrement aigu dans les pays en développement. Par exemple, il existe des satellites qui observent continuellement la surface terrestre, mais les images recueillies pour les pays en développement ne sont habituellement pas enregistrées, car il n'y a ni acheteurs ni utilisateurs. On a trop souvent tendance à considérer que les données sont accessibles et qu'il suffit de les

/...

exploiter plus efficacement, alors qu'en fait il peut y avoir un excès d'informations dans certains domaines et un déficit partiel ou total dans d'autres.

19. En outre, le succès de bon nombre d'activités (mais nullement de toutes) liées à l'information est subordonné à l'existence d'une infrastructure de télécommunications adéquate et financièrement accessible. Les efforts faits pour adapter les systèmes de télécommunication nationaux à la demande croissante de données électroniques ont été très insuffisants. C'est vrai en particulier pour certains pays en développement où l'absence d'un système téléphonique adéquat entrave l'accès aux nouveaux réseaux électroniques.

Amélioration de l'accès à l'information

20. La "non-interopérabilité", c'est-à-dire l'absence d'harmonisation dans les méthodes, les définitions, les modes de présentation et les normes de contrôle de la qualité, est toujours un obstacle majeur qui entrave l'accès à des données exploitables (voir encadré 4). Les coûts sont élevés pour l'utilisateur car les erreurs doivent être corrigées si l'on veut assurer une interopérabilité entre les ensembles de données. C'est un facteur important à la fois sur le plan national et dans les relations entre pays, les bases de données transfrontières nécessitant une communication appropriée pour exploiter des informations échangées par différents pays sur des questions ou dans des domaines particuliers tels que les systèmes de classification de l'utilisation des terres.

Encadré 4

Obstacles à l'intégration des bases de données

À l'heure actuelle, les techniques de l'information se développent rapidement dans la plupart des pays, mais ce développement ne fait pas nécessairement l'objet d'une coordination. Il s'ensuit que les données recueillies pour une activité déterminée ne pourront pas être utilisées en relation avec d'autres données. Chaque organisme source applique des procédures, des règles et des normes qui lui sont propres pour la production d'informations et les différences entre les spécifications sont généralement si grandes qu'il est impossible de combiner les données sans apporter des corrections ou des modifications profondes. De surcroît, le coût de ces ajustements est souvent très élevé, entraînant un effet dissuasif important sur l'utilisation de l'information. Les bases de données qui sont structurées différemment ne se prêtent pas à une intégration. L'emploi de nomenclatures et de terminologies différentes pour désigner les mêmes entités constitue un autre obstacle.

21. La solution serait d'encourager une concertation entre les utilisateurs et les producteurs d'informations sur des orientations qui guideront le

développement de la technologie de l'information, en particulier au niveau national, ce qui nécessitera sans doute des accords entre les divers organismes appliquant des programmes en faveur d'un développement durable. Les questions à aborder devraient porter, entre autres, sur la normalisation des données, leur accessibilité, la fixation des prix et les régimes de propriété, afin de s'assurer que des séries de données provenant de multiples secteurs peuvent être comparées, analysées et combinées aux fins de la planification d'un développement durable et du suivi des progrès accomplis.

V. NOUVEAUX DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES

22. Outre les points soulignés plus haut, à savoir la nécessité de combler les principales lacunes qui existent aux niveaux national et infranational en matière d'information et d'assurer l'interopérabilité entre les ensembles de données, il faudra faire des progrès supplémentaires pour produire les informations essentielles nécessaires à la prise des décisions et les mettre à la disposition des décideurs sous une forme adaptée (voir encadré 5). Il s'agit en particulier des nombreux facteurs interdépendants qui entrent en jeu dans la durabilité, et pour lesquels il reste à mettre au point des outils adéquats d'aide à la décision et des indicateurs intégrés. Les travaux en cours relatifs à la modélisation et à la construction de scénarios constituent un pas dans cette direction. On notera à cet égard que le renforcement de la capacité de procéder, au niveau régional, à des évaluations intégrées venant appuyer les politiques de développement durable revêt une importance primordiale. L'expansion rapide de la demande d'indicateurs de types très divers – pour mesurer les progrès réalisés dans l'application d'accords internationaux, améliorer la gestion dans différents secteurs, aider à la prise des décisions et sensibiliser le public aux niveaux local, national, régional et international – s'inscrit également dans ce processus. En cette période où l'on observe une créativité intense dans la mise au point d'indicateurs, il sera difficile mais nécessaire de maintenir des échanges de données d'expérience entre toutes les parties intéressées à de multiples niveaux et dans différents secteurs, de manière à assurer, d'ici à l'an 2000, une convergence sur des ensembles d'indicateurs optimaux pour chaque objectif.

Encadré 5

Besoins des décideurs en matière d'information

En règle générale, les décideurs ont besoin d'informations précises, intégrées, succinctes, représentatives et qui peuvent se prêter à d'autres scénarios et être adaptées aux conditions nationales ou locales. Des indicateurs devraient faciliter ce processus. On doit pouvoir disposer de données à jour sur la situation actuelle et les références géographiques et trouver un moyen d'anticiper l'avenir grâce à la modélisation, à des projections et à des scénarios permettant de déterminer les moyens d'action envisageables et leurs implications.

23. Une autre question importante à examiner a trait à la participation du secteur privé aux activités d'évaluation et d'établissement de rapports, qui doit être accrue. Le rôle joué par les sociétés multinationales et les petites et moyennes entreprises dans le développement et la gestion des ressources naturelles s'accroît et il convient de les associer à la collecte de données et à l'établissement de rapports sur leurs activités. Cela est conforme à leur intérêt collectif, car l'accès à une information complète et objective est indispensable pour assurer une bonne gestion et un environnement stable et prévisible pour leurs activités commerciales. En outre, des secteurs traditionnellement réservés à l'État, tels que la recherche et la collecte d'informations, sont actuellement privatisés dans certains pays.

24. Si l'on veut éliminer le fossé qui existe en matière d'information, il faudra promouvoir une plus large participation à la collecte et à l'évaluation des données, en associant les gouvernements, les scientifiques, les organisations non gouvernementales, le secteur privé (y compris l'industrie), les collectivités locales et même le grand public à une action concertée pour mettre en évidence les enjeux et les grandes tendances qui sous-tendent les décisions de gestion aux niveaux local, national, régional et mondial. Cela suppose un élargissement des principes d'action relatifs à l'information pour la prise de décisions, qui sont exposés dans l'Action 21.

Notes

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

² A/AC.237/18 (Part II)/Add.1 et Corr.1, annexe I.

³ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1996, Supplément No 8 (E/1996/28), chap. I, sect. C, décision 4/5.
